



Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire présentée par :

- M. Jean-Claude Marcel à Mase, pour la construction d'un couvert attenant à l'habitation existante sur la parcelle N° 1463, folio N° 6, au lieu-dit *Maquénode* à Mase, zone chalets 0.30 ; coordonnées 2'599'670 / 1'116'475.
- M. Francis Marchal à Cologny/GE, pour la construction d'une lucarne et l'isolation toiture sur la parcelle N° 678, folio N° 8, au lieu-dit *Les Jausses* à Nax, zone extensive du village B 0.50 ; coordonnées 2'598'909 / 1'119'466.
- M. David Bishop à Nax, pour le remplacement de la production de chaleur à mazout par une PAC air/eau extérieur sur la parcelle N° 1596, folio N° 15, au lieu-dit *La Crêta* à Nax, zone extensive du village A 0.50 ; coordonnées 2'598'992 / 1'119'498.
- Mme et M. Chantal et Eric Patthey à Lutry/VD, pour le changement d'une PAC air/eau extérieur sur la parcelle N° 1547, folio N° 6, au lieu-dit *L'Étang* à Mase, zone chalets 0.30 ; coordonnées 2'599'753 / 1'116'339.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 22 juillet 2022